

LNM: feux au vert!

La CCT LNM est en bonne voie. Le SEV a présenté le texte au personnel. **Page 5**



Nyon-St Cergue- TPN

La CCT renouvelée entre le SEV et NStCM/TPN contient notamment une revalorisation des salaires d'entrée et de fin, ainsi que de meilleurs congés parentaux. **Page 5**

CCT renouvelée aux RhB

Après de longues et difficiles négociations, le SEV a obtenu quelques améliorations lors du renouvellement de la CCT signée avec les Chemins de fer rhétiques. **Page 16**

Manifestation nationale pour une égalité salariale entre hommes et femmes obligatoire et non plus facultative!

Toutes et tous à Berne le 7 mars

Rendez-vous à 13 h 30 à la Schützenmatte. Organisation par les syndicats, les organisations féminines et les partis politiques. Infos sur les trains spéciaux: www.sev-online.ch.

Lors de la dernière étude sur les salaires datant de 2012, la différence de salaires entre hommes et femmes était de 18,9%, à savoir 0,5% de plus qu'en 2010. Une grande partie de cette différence de salaire n'est pas explicable objectivement - plus d'un tiers de la différence en moyenne dans l'économie privée. Comme seules 50 entreprises ont participé au dialogue sur l'égalité salariale, facultatif, le Conseil fédéral veut maintenant obliger les entreprises ayant plus de 50 employés à mener régulièrement une analyse salariale et faire contrôler les salaires par des tiers. Bien qu'il n'y ait malheureusement aucun organe de surveillance prévu, ce projet a reçu un accueil assez froid. C'est pourquoi il faut faire pression sur les politiciens.

Interview pages 6 et 7

film source: www.usst.ch/themes/egalite-des-sex



« Orage de colère féminine sur le Palais fédéral », petit film d'animation visible sur Youtube.

L'impact du franc fort

La décision de la Banque nationale suisse de renoncer au cours plancher de 1 fr. 20 pour un euro a des conséquences dramatiques pour certains secteurs de notre économie. Pour les transports publics aussi, même si elles sont moindres. Il n'en reste pas moins que certains patrons abusent de cette décision pour faire passer des baisses de salaires ou des hausses du temps de travail.

Pages 2 et 3

Projet de désengagement du canton de St-Gall de ses entreprises de transport

Nouvelles attaques contre le service public

■ En divers endroits et à divers niveaux, les zéloteurs de la libéralisation et les turbos de la privatisation ont trouvé une nouvelle manière de combattre cet Etat qu'ils haïssent: les pouvoirs publics devraient se défaire de leurs participations dans des institutions de service public et remettre leurs paquets d'actions à des entreprises déjà privatisées comme des compagnies

de chemins de fer, de bus, des services de fourniture et d'élimination (énergies, eau, eaux usées, ordures, etc.) et à des établissements d'utilité publique. Le parlement du canton de St-Gall se penchera sur un rapport du gouvernement proposant que ces représentants quittent les conseils d'administration des entreprises publics. Si la Suisse semble bien éloignée de cette

réalité, l'exemple saint-gallois permet de mettre en lumière les conséquences de ce genre de projet de privatisations. Alors que TISA pointe le bout de son nez... Le personnel en ferait à coup sûr les frais, de même que les usagers avec des prestations revues à la baisse.

Dossier pages 10 – 12

EN VITESSE

BLS: les négociations ont débuté

■ La délégation de l'entreprise et les partenaires sociaux (SEV, Transfair et VSLF) ont entamé les négociations CCT BLS. Le catalogue de revendications des travailleurs a été présenté à la direction par la délégation, emmenée par Barbara Spalinger, vice-présidente SEV.

Six rencontres sont agendées dans les prochains mois et le résultat devrait être sous toit en juillet, s'il est approuvé par la Conférence CCT auparavant, ainsi que par le Conseil d'administration de l'entreprise. La CCT devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Manifestation du 7 mars: préparatifs

■ Confection de banderoles par les femmes du SSP section Vaud, le 14 février à Lausanne.

**Nouvelle CCT au lac de Zurich**

■ Le 6 février, la toute première CCT du lac de Zurich a été signée. Elle symbolise un nouveau partenariat social. La CCT prévoit notamment les dispositions figurant actuellement dans le règlement du personnel. Les collègues bénéficieront en outre de deux jours de vacances supplémentaires ainsi que d'une application améliorée de la Loi sur la durée du travail grâce au soutien apporté par l'un des spécialistes SEV du domaine, Martin Alleman.

La délégation de négociation du SEV, emmenée par la secrétaire syndicale Edith Graf-Litscher et le président de la section SEV-VPT Zürichsee, Björn Petersen, a ainsi pu conclure une CCT que le personnel attendait depuis 2009.

SEV

Première séance du comité en 2015: l'ombre du Congrès plane déjà sur le SEV

Réduire la Conférence CCT,

Le Congrès 2011 avait vu une proposition de réduction de la Conférence CCT refusée. Mais le thème est toujours d'actualité.

Non, mais - ce fut la réponse du Congrès 2011 face à la proposition de la sous-fédération TS de réduire la Conférence CCT CFF et CFF Cargo à un tiers de l'effectif actuel. Cependant le Congrès chargeait en même temps le comité de vérifier la taille de cet organe. Après tout, ce sont environ 150 délégués qui se rencontrent pour définir le mandat de négociations de la communauté de négociations et ensuite adopter ou refuser le résultat.

Cette question est restée en suspens le temps des négocia-

tions CCT. Maintenant que la CCT est conclue, il est temps d'y penser. La position du comité est unanime: on ne souhaite pas de réduction de la Conférence CCT. Plusieurs personnes, des présidents centraux, ont pris la parole pour souligner qu'un large soutien durant le processus CCT était central pour le SEV. L'échange d'informations entre la base et la communauté de négociations n'est assuré qu'avec un nombre suffisant de délégués.

Adapter, pas diminuer

Il y a quand même eu des remarques critiques à propos de la Conférence CCT. Il a notamment été souhaité que des interruptions de séance soient prévues afin de laisser les participants discuter entre eux. L'idée a également été soule-

vée de faire des groupes de travail pour certains thèmes, afin de rendre les discussions en plénum un peu moins «pé-

nibles». La demande la plus importante concerne cependant le planning des rencontres: pour les délégués travail-

INFO

CP CFF: qu'est-ce qui se passe au juste?

Plusieurs membres du comité ont fait remarquer qu'il y avait une grande insécurité parmi le personnel CFF en ce qui concerne la caisse de pension. Car bien que la CP CFF ait communiqué ses mesures à ses assurés (voir *contact.sev* 1/15) on ne connaît pas encore les mesures d'atténuation et beaucoup de personnes concernées se demandent s'ils doivent prévoir de prendre leur retraite cette année. Manuel

Avallone a relevé que les négociations entre SEV et CFF n'étaient pas encore terminées. Une séance a encore lieu en mars. La Conférence CCT de fin février en discutera. Giorgio Tuti a promis que les informations au personnel arriveront à temps, afin de permettre aux personnes concernées de prendre une décision sur une éventuelle retraite anticipée en toute connaissance de cause.

La Banque nationale doit veiller à ce que le cours du franc soit supportable

Le franc doit servir, pas nuire

Depuis l'abolition du cours plancher par la BNS, le franc suisse est sur-évalué de près de 25%. La décision de la BNS risque donc de devenir la faute de politique économique la plus grave de ces dernières décennies.

C'est pourquoi l'USS demande à la BNS et au Conseil fédéral de remplir leur mandat de politique monétaire et conjoncturelle. C'est la seule manière d'empêcher que des industries et des secteurs économiques entiers ne soient sacrifiés avec des dizaines de milliers d'emplois à cause d'un franc très fortement surévalué.

«Si la Suisse dispose avec le franc d'une monnaie propre, les instances responsables doivent alors veiller à ce qu'elle serve et non pas nuise à l'économie et à la popula-

tion», a expliqué Paul Reichsteiner, le président de l'USS lors de la conférence de presse du 6 février à Berne. Le cours du franc supportable pour l'économie réelle est de 1,30 franc pour 1 euro. L'actuel cours est par conséquent un danger pour les emplois, les salaires et des secteurs industriels entiers. S'accommoder d'une énorme surévaluation du franc ne peut pas être une option.

C'est en premier lieu la BNS qui doit intervenir. Elle doit replacer le franc à un niveau supportable qui protège les salaires et les emplois. L'instrument le plus efficace pour ce faire est un taux plancher explicite ou un but de taux de change explicite, si nécessaire complété par des intérêts négatifs ou, si besoin est, des restrictions au marché du franc. Mais le Conseil fédéral doit aussi agir. Il doit donner un signe fort pour montrer

qu'en Suisse, on doit verser des salaires suisses et que les salaires en euros sont illégaux. Vania Alleva, coprésidente d'Unia et vice-présidente de l'USS, précise que les salaires versés en euros aux frontaliers et frontalières font pression sur les salaires de tout le monde et ouvrent tout grand la porte à la sous-enchère salariale. Selon Vania Alleva, les nombreuses baisses de salaires annoncées par des entreprises empoisonnent l'économie. Elles ne résolvent pas le problème du franc fort car, étant donné que les salaires ne représentent que 20% des coûts totaux, les baisser dans l'industrie ne réduirait dans les faits guère les coûts des entreprises. En outre, nombre de personnes auraient ainsi moins d'argent à dépenser, ce qui ferait baisser la demande et renforcerait les tendances à une récession et une déflation. Afin de protéger les entre-

prises exportatrices contre des problèmes supplémentaires, l'assurance contre les risques à l'exportation doit pouvoir offrir de nouveaux produits pour les assurer contre les risques de change. Les tiroirs du département de M. Schneider-Ammann contiennent des propositions à ce sujet. L'USS s'opposera vigoureusement à tous les profiteurs des crises monétaires qui, aujourd'hui, sous prétexte que le franc est fortement surévalué, essaient d'imposer aux dépens de larges cercles de la population les programmes néolibéraux qu'ils souhaitent et le démantèlement des acquis sociaux. La politique d'austérité de la Confédération et des cantons accentue le risque de récession. Étant donné que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas, voire sont négatifs, une telle politique est d'autant plus absurde.

USS

ou non ?

ant par tour de service, il est absolument essentiel de connaître les dates des séances très tôt, et qu'elles soient ensuite respectées. Il est très difficile pour eux de se libérer après coup.

Le Congrès recevra donc un

rapport qui se positionne pour une Conférence CCT inchangée au niveau de la taille.

Le comité a également procédé à une première lecture des textes d'orientation. Ceux-ci ne seront à l'avenir plus forcément retravaillés pour

chaque Congrès, mais actualisés et complétés selon les besoins. Cette année par exemple, la vague de libéralisation venue de l'OFT nécessite quelques ajustements...

pmo/Hes

LE COMITÉ EN BREF

■ Le mécano **Janos Joroch**, 24 ans, représente



désormais la **commission des jeunes** au comité. Il remplace Stefan Bruderer, qui sera désormais suppléant.

■ Giorgio Tuti a informé le comité au sujet de la **rencontre entre le Conseil d'administration CFF et**

les organisations du personnel. Tuti représentait le SEV aux côtés de Manuel Avallone et a pris position sur des questions en relation avec le partenariat social, l'orientation stratégique du DETEC et de l'OFT ainsi que sur l'avenir des transports publics en Europe.

■ Giorgio Tuti est également revenu sur une rencontre avec le DETEC au sujet **des salaires usuels de branche dans le trafic marchandises ferroviaire** (voir [contact.sev 2/15](#)). Le SEV a pu contrer le rapport Ecoplan avec ses propres arguments.

■ Les **conférences de sections** ont toutes connu une bonne affluente et ont été

appréciées des participants. Les rencontres ont notamment permis de parler des thèmes actuels au SEV.

■ Le comité a accepté la **dissolution de la section VPT FLMS** (Locarno-Madonna del Sasso). Les 3 membres qui restaient dans la section ont donné leur démission pour fin 2014.

■ Le SEV a adopté **les recommandations de vote de l'USS pour les votations du 8 mars**, c'est-à-dire deux fois NON. L'initiative du PDC est refusée car elle manque sa cible et l'initiative sur l'énergie également, car elle met en danger le financement de l'AVS et de l'AI (voir page 9).

EDITO

On est le jeudi 15 janvier. La Banque nationale abandonne le cours plancher du franc par rapport à l'euro. Elle a donc accepté la surévaluation du franc qui en a découlé. Fantastique! Mais pour qui? Pour ceux qui vont faire leurs courses dans les pays voisins ou pour ceux qui feront des économies sur leurs vacances d'été à la mer ou ceux qui vont acheter une voiture avec un euro-bonus?

«Une balle dans le pied.»

Giorgio Tuti, président SEV, vice-président de l'USS

La BNS a abandonné le taux de 1 fr. 20 et, ce faisant, n'a pas seulement nui à l'économie, mais à tout le pays. Cette décision va à l'encontre du mandat légal de la BNS: mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays, garantir la stabilité des prix et tenir compte du développement conjoncturel. Elle ne l'a clairement pas fait et pris le risque que des milliers d'emplois disparaissent. Depuis ce 15 janvier, plusieurs secteurs de l'économie comme le tourisme et l'industrie d'exportation font état de grosses difficultés. Des entreprises ont déjà décidé de rehausser le temps de travail, de baisser les salaires ou une combinaison de deux. Il est incontesté que la décision a fait l'effet d'une bombe et déclenché un mouvement d'hystérie. Il est pourtant tout aussi faux de mettre en place des mesures contre le personnel. Il est évident que certains employeurs usent de ce prétexte pour prendre des mesures impopulaires.

Le taux de change est entretemps remonté. Un euro ne se monnaie plus 97 centimes, mais 1 fr.07. Et tous seraient désormais bien inspirés de garder la tête froide, les nerfs solides - pour le bien du pays - et d'observer attentivement le développement à venir au lieu de prendre des décisions irréfléchies concernant le temps de travail et les salaires du personnel. Car une chose est claire: nous n'accepterons pas de telles mesures sans broncher! Au contraire, nous les combattons avec tous les moyens à notre disposition!

Qu'en est-il dans les transports publics? Evidemment, nous sommes aussi confrontés à la problématique du franc fort, mais bien moins que l'industrie d'exportation. Mais si nous appelons les entreprises de tous les secteurs économiques à garder la tête froide, il va de soi que cela vaut aussi pour les transports publics. Même si dans le cadre de cette problématique, ils ne sont pas concernés en priorité.

Que faire? La réponse est claire: retirer la balle qu'on s'est tiré dans le pied.

Le SEV se réjouit de la décision du BLS à propos des Ateliers

Solution satisfaisante

Le SEV salue la décision du BLS de confier, dès 2019, une partie de l'entretien de ses véhicules aux Ateliers tpf de Givisiez.

Le SEV défendra activement les intérêts du personnel concerné et compte bien être impliqué dans la démarche dès le départ. Il était clair depuis longtemps que les Ateliers BLS de Aebimatt devaient être fermés. Le SEV a toujours demandé deux choses: le BLS doit con-

server son personnel d'entretien et le travail doit être réparé sur plusieurs sites.

«La décision du BLS de transférer provisoirement l'entretien à Givisiez répond à notre requête la plus importante», relève Michael Buletti, secrétaire SEV responsable de la section BLS. Le syndicat soutiendra cette mesure. Il y a assez de temps pour clarifier les conséquences concrètes sur le personnel. «Nous attendons de l'entreprise qu'elle nous intègre dès le départ dans le processus. Ainsi nous pourrons

contribuer à la recherche de solutions individuelles acceptables pour les cas de rigueur», ajoute Michael Buletti. Le SEV est prêt à collaborer aux réflexions sur l'avenir de la planification des Ateliers BLS. La requête centrale: l'entretien des véhicules doit être effectué par le personnel de l'entreprise, seul garant du maintien des savoir-faire. Il sera ainsi possible de conserver, voire d'augmenter le nombre d'emplois manuels et techniques attractifs.

SEV

L'action de recrutement «Via SEV» a été couronnée de succès et fêtée comme il se doit

«Les membres, les meilleurs arguments»

Une vingtaine de recruteurs-euses ont fêté le 7 février l'adhésion de 1661 nouveaux membres en 2014.

«Le SEV s'appuie sur le principe «un membre recrute un membre» car les membres eux-mêmes sont les meilleurs arguments lorsqu'il s'agit de convaincre les collègues d'adhérer au syndicat», a relevé la vice-présidente Barbara Spalinger lors de la petite fête de clôture de l'action de recrutement «Via SEV». Au nom de la direction du SEV, elle a remercié toutes les personnes présentes qui ont recruté entre 1 et 53 membres l'an dernier.

Le secrétaire syndical Jérôme Hayoz, en charge du recrutement jusqu'à fin 2014, leur a souhaité plein de succès pour la campagne 2015 placée sous le



Avec 53 membres **Joël Rufer** d'AS Bern – derrière à droite avec des lunettes et une barbe – est loin devant. Félicitations!

slogan «Ensemble nous sommes toujours plus forts» et sous la houlette de la coach Ele-

na Obreschkow. Et cette année, outre les 50 fr. par membre recruté, de nombreuses primes

seront offertes: une petite, mais puissante lampe de poche pour trois membres. Dès 9 membres,

un appareil photo ou un bon pour une escapade ressourçante.

Fi/vbo

Une journée mondiale de la grève pour dénoncer les attaques contre ce droit!

Ce mercredi 18 février, le rassemblement en faveur du droit de grève a pris ses quartiers à la place des Nations à Genève, dès midi. Dans le cadre de la journée mondiale de défense du droit de grève, des actions ont eu lieu un peu partout; pour la Suisse, c'était à Genève. En Suisse et dans le monde, les patrons attaquent frontalement le droit de grève depuis que la crise et les plans d'austérité sont contestés par des mouvements syndicaux et sociaux partout dans le monde. Mais au sein même de l'OIT (Organisation internationale du travail), le droit de grève est attaqué. C'est pour dénoncer ces atteintes inadmissibles à un droit syndical fondamental que la Communauté genevoise d'action syndicale et le Cartel intersyndical appellent à la mobilisation.

Cela fait maintenant plus de deux ans que les représentants patronaux au sein de l'OIT, instance multilatérale tripartite chargée de garantir l'application d'un code international du travail, tentent d'affaiblir les régulations mondiales en matière de travail. Plus particulièrement, les employeurs persistent dans leur

refus de reconnaître que le droit de grève est inscrit dans la Convention N 87 de l'OIT dans les articles sur le droit d'organisation et de négociation collective et s'applique partout dans le monde. Et bloquent les travaux de la commission des normes de l'OIT, au détriment des attentes des travailleurs-euses de divers pays. Les représentants des travailleurs ont exigé que ce conflit soit renvoyé à la Cour internationale de justice. Mais le Conseil d'administration de l'OIT du 14 novembre 2014 a suivi les employeurs et renvoyé la décision à la séance suivante qui aura lieu le 23 mars à Genève.

La grève est plus qu'un droit humain individuel,

C'est le droit collectif de lutter ensemble, de s'organiser jusqu'à arrêter le travail et imposer un rapport de force au niveau d'un service, d'une entreprise, d'une branche ou d'un pays entier. C'est l'arme ultime des travailleurs-euses pour se révolter contre l'exploitation et l'oppression et obtenir gain de cause. Depuis les premiers combats pour

obtenir la journée de huit heures, des salaires justes, des assurances sociales, des jours de repos hebdomadaires, le droit aux vacances ainsi que l'absence de discrimination et d'exploitation au travail, le droit fondamental des travailleurs-euses de cesser le travail a permis le progrès social. Les syndicats et travailleurs-euses en Suisse et à Genève recourent régulièrement à la grève. De la grève des TPG contre les licenciements, à celle du personnel des services publics contre les plans d'austérité, de l'Hôpital pour de meilleurs salaires, à celle de Merk-Sérono contre la fermeture du site, de la Providence à Neuchâtel pour le maintien de la convention collective de travail, aux journées d'actions des travailleurs du bâtiment pour la retraite anticipée et contre le démantèlement des acquis de la convention collective à la grève des EDS de Partage, le recours à la grève a été et sera indispensable pour lutter contre la précarisation de l'emploi, les salaires de sous-enchère, les fermetures de sites, les baisses de salaire, les

délocalisations d'entreprise, le démantèlement des acquis des conventions collectives. On l'a vu lors des dernières grèves: menace d'envoi préventif de la police alors que faire grève n'est pas un acte illicite réprimé par la loi. Imposition de services minimaux pléthoriques et excédant l'effectif normal. Menaces de licenciement et empêchement de se rendre à des assemblée syndicales pour les policiers lors de la grève genevoise des services publics du 29 janvier. En guise de représaille à l'efficacité redoutable de la grève des TPG, lors de laquelle aucun véhicule n'est sorti des dépôts, l'UDC et le PLR ont déposé des projets de loi à imposer l'obligation d'un service minimum dans tous les services publics et dans les transports publics. Des services minimaux tellement maximaux qu'ils en viennent à empêcher la possibilité de grève, et à vider de son sens le droit fondamental de faire grève. Depuis le licenciement des grévistes de l'hôpital de la Providence à Neuchâtel, les

employeurs se sont engouffrés dans une brèche que laisse coupablement ouverte les autorités suisses. Coup sur coup, les grévistes de Spar en Argovie, puis ceux de Gate Gourmet à Genève furent licenciés. Avec le constat simple que, si le droit de grève est bien inscrit dans la Constitution suisse, l'employeur qui le viole ne risque rien ou presque; la loi ne prévoyant au mieux que le paiement d'une indemnité pour licenciement abusif. Pire: si on saisit le tribunal pour empêcher un licenciement annoncé avant que celui-ci n'entre en force, le tribunal répond qu'un tel licenciement est bien illégal mais toutefois possible et qu'on ne peut donc l'interdire. Les syndicats ont déposé deux plaintes devant l'OIT, une en 2003 l'autre en 2012. L'OIT a reconnu que le droit suisse est insuffisant en matière de protection des droits syndicaux. Mais autorités et employeurs se sont entendus pour ne rien faire. D'où la réponse des syndicats genevois: il faut lancer une initiative nationale de protection contre les licenciements. **comm**

Nyon-St Cergue- Transports publics de Nyon

Une CCT améliorée!

Après à peine quatre rondes de négociations, la CCT entre le SEV et NStCM/TPN a été renouvelée pour les quatre prochaines années. Au menu, une revalorisation des salaires d'entrée et de fin et une annualisation du temps de travail.

Le secrétaire syndical Christian Fankhauser et l'équipe des négociateurs - Jérôme Perrier (président de la section), Frédéric Caille (secrétaire), ainsi que les représentants du secteur bus Gaspard Philippe et Manuel Pereira - ont obtenu une bonne CCT 2015-2018.

Les améliorations sont nombreuses à commencer par les salaires d'entrée et de fin qui ont été revalorisés tandis que la

grille salariale a été simplifiée. Dans ce registre, signalons que l'allocation ménage est désormais intégrée dans le salaire.

Temps de travail annualisé

Le temps de travail est désormais annualisé à 2050 heures pour tous, avec une variation possible entre +50h et moins 30h. Ce système sera appliqué immédiatement aux nouveaux et un délai jusqu'au 31.12.2016 a été fixé pour se mettre à niveau pour les autres.

La CCT prévoit aussi une bonification pour le dérangement lors de congés. «Si le collaborateur ou la collaboratrice accepte de travailler, à la demande de l'entreprise, lors d'un jour de compensation, d'un jour de repos ou de toute autre forme de congés, il a droit à une bonification d'une heure s'il ou elle est prévenu-e moins de 24h avant sa prise de

service. Il s'agit là d'une bonne reconnaissance pour un dérangement qui ne coule pas de source», explique Christian Fankhauser.

Meilleure conciliation des vie professionnelle et privée

La nouvelle CCT fait aussi la part belle aux congés parentaux améliorés. C'est dans l'air du temps et pourtant le congé paternité n'est de loin pas acquis dans toutes les entreprises. A NStCM/TPN, les pères auront désormais 10 jours - contre cinq aujourd'hui. Idem en cas d'adoption.

Enfin, le personnel roulant devant nettoyer les «flaques» peu ragoûtantes de voyageurs supportant mal les virages ou exagérant sur l'alcool bénéficieront d'une indemnité de 25 fr. par souillure...

Vivian Bologna

Navigation

Feux au vert pour la CCT LNM!

Tous les feux sont au vert pour la CCT LNM, première du nom. Le SEV est allé présenter le texte aux employés de la LNM mardi 10 février.

Il y a encore une date de négociation prévue le 4 mars. La CCT est néanmoins quasiment finalisée. Les employés fixes de la LNM, une quinzaine, ont pris connaissance avec satisfaction et soulagement du contenu négocié. Alors qu'ils s'attendent actuellement à la remise en ordre des bateaux avant la reprise de la saison, ils ont accueilli la délégation de négociation au chantier naval de la Maladière. En ayant une pensée pour leur président Raoul Béguelin, qui est en convalescence. Il était remplacé par Patrick Morier lors des négociations des 4 et 10 février au matin.

Les améliorations (nouvelle grille salariale, indemnité mensuelle pour porteur de CFC ou titre équivalent, assainissement



Jean-Pierre Etique a rencontré les employés de la LNM.

de la caisse de pension par la LNM) n'ont pas fait l'objet de grandes discussions.

C'est surtout la gestion du temps de travail qui a suscité des interrogations. «On veut que les employé(e)s fixes aient la priorité pour éviter de ne pas avoir trop d'heures négatives en fin d'année.» «Ce sera une année test vu que c'est TransN qui enregistrera les heures», a indiqué le secrétaire syndical Baptiste Morier. Quant à Jean-Pierre Etique, secrétaire syndical encadrant la section, il a rappelé que «de toute façon le solde négatif

est à la charge de l'entreprise qui a assuré vouloir privilégier les fixes. Dans ce cadre, il serait difficilement compréhensible que l'employeur ne soit pas plus attentif à l'affectation de son personnel. Mais si vous êtes sous-employés, venez le dire.»

Après la dernière ronde de négociations du 4 mars, la CCT sera relue puis votée par l'assemblée des membres avant d'atterrir sur le bureau du conseil d'administration. Le texte pourra alors être signé et entrera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

Vivian Bologna

CARNET DE BORD

La pensée des supermarchés

Au supermarché, dans la file d'attente de la caisse, je regarde dans les caddies et les paniers. J'imagine ce que les gens vont cuisiner avec ces pommes ou ces pâtes-là. Et parfois en observant les denrées qui passent sur le tapis roulant, j'ai l'impression d'observer comment vivent les gens et de voir une intimité que je préférerais ne pas connaître. Ce vieux monsieur en imperméable élimé qui met un paquet de wienerli, des cornettes en action et un litre de rouge et quête dans un porte-monnaie maigre un billet de 20 fr. comment ne pas imaginer sa difficulté à boucler le mois? Cette jeune femme à laquelle s'accrochent les mains d'un petit enfant trop blanc qui pose le jus d'orange en pack, les corn-flakes en bigpack et le lait dégriffé et qui paie avec une carte, vit-elle à crédit? Et cet homme aux yeux rouges, en combinaison de peintre tachée qui achète une baguette et un morceau de gruyère, épargne-t-il une partie de sa prime repas?



Au supermarché, je ne sais pas pour vous, mais moi je réfléchis beaucoup devant les paniers et les caddies des gens. C'est ma leçon de sociologie de la journée, une fenêtre sur ce que signifie 100 fr de moins sur le salaire chaque mois, sur comment se traduit dans le panier de la ménagère une hausse des primes d'assurance maladie.

Pour justifier des économies «dictées par l'Economie» et donc la stagnation des salaires, certaines directions d'entreprises expliquent, chiffres et diagrammes à l'appui que, dans le fond, si on lisse cette stagnation sur l'année, ce n'est que le prix d'un café journalier. Peut-être faudrait-il rappeler que 60 fr. d'augmentation de salaire concrétise parfois le prix d'une paire de chaussure.

Qu'on ne s'y trompe pas, je déteste les supermarchés, mais j'y vois un rappel de comment l'argent se transforme en ce qui est nécessaire à l'existence: nourriture, vêtements. Je me demande souvent si ne plus faire les courses parce qu'on est trop occupé par des tâches autrement plus importantes (et la question est valable pour toutes les tâches ménagères que l'on délègue..) n'a pas un effet collatéral pernicieux: on oublie comment vivent les autres, ceux qui ne peuvent pas déléguer cela parce qu'ils en ont pas les moyens...

L'écrivain Annie Ernaux a écrit un livre sur le supermarché («Regarde les lumières mon amour», éd. Du Seuil). Elle y voit un lieu où tous, quel que soit l'âge, la culture, le revenu, l'origine géographique ou ethnique, le look même se retrouve. Il n'y a pas «d'espace fermé» dit-elle «où chacun, des dizaines de fois par an, se trouve mis davantage en présence de ses semblables, où chacun a l'occasion d'avoir un aperçu sur la façon d'être et de vivre des autres. Les femmes et les hommes politiques, les journalistes, les «experts», tous ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans un hypermarché ne connaissent pas la réalité sociale de la France d'aujourd'hui.»

Annie Ernaux dit aussi dans ce livre ce que ce lieu laid fait de nous et combien dans le vide créé par l'attente à la caisse, dans l'ennui qui prend devant les rayonnages surchargés, il nous est possible de penser et de comprendre. Le 11 juillet, vers la fin de son journal, Annie Ernaux écrit: «M'est venue la question que je me pose des quantités de fois, la seule qui vaille: pourquoi on ne se révolte pas? Pourquoi ne pas se venger de l'attente imposée par un hypermarché en décidant tous ensemble de puiser dans ces paquets de biscuits, ces plaques de chocolat?» Et je me le demande avec elle!

Valérie Solano

Une grande alliance contre la discrimination salariale



Egalité: «Il faut mettre réellement la pression»

Depuis le début de l'année, Regula Bühlmann est secrétaire centrale de l'USS et succède à Christina Werder à la tête du dossier de l'égalité. C'est elle qui met sur pied, en collaboration avec les fédérations de l'USS (à l'instar du SEV) et de nombreuses autres organisations/associations, la manifestation nationale du 7 mars contre l'inégalité salariale et le rehaussement de l'âge de la retraite des femmes.

■ Comment avancent les préparatifs de la manifestation nationale?

Regula Bühlmann: Tout va très bien. Nous recevons de nouvelles demandes d'adhésion en permanence. Tout le monde veut y être. Le succès est probablement dû à la taille du comité d'organisation: de la gauche aux partis bourgeois. Dit autrement, cette manifestation n'a pas d'étiquette de gauche qui pourrait en décourager certains. La di-

rection du projet est dans les mains de l'USS, mais le site internet et les questions financières sont coordonnées par Alliance f, Alliance de sociétés féminines suisses. Il y a de nombreuses femmes et de nombreux hommes au sein de l'organisation.

■ Pourquoi avoir choisi de manifester le 7 mars?

D'une part nous descendons dans la rue la veille de la Journée internationale de la fem-

me, le 8 mars, d'autre part le Conseil fédéral est en train d'élaborer un projet de loi prévoyant des mesures juridiques pour combattre concrètement l'inégalité salariale. Car malgré que l'égalité est inscrite dans la Constitution et la loi, les femmes gagnent encore près d'un cinquième de moins que les hommes pour un travail similaire. Les inégalités augmentent même au lieu de baisser (voir ci-dessous). A la

lumière de ces chiffres, le Conseil fédéral a dû admettre que les mesures volontaires ne suffisent pas et doivent être changées. Il est donc important que les femmes et les hommes descendent dans la rue pour lutter contre les discriminations salariales faites aux femmes. Il s'agit maintenant de changer de vitesse et de mettre réellement la pression sur le Conseil fédéral et le Parlement.

■ «Prévoyance vieillesse 2020», avec son rehaussement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, est un sujet chaud...

Et comment! Et ce sera du reste un thème important lors de la manifestation nationale du 7 mars, qui sera toutefois centrée sur l'égalité salariale.

■ Pourquoi les femmes ne devraient-elles pas travailler aussi longtemps que les

La discrimination salariale coûte 7,7 milliards de francs chaque année

Les chiffres les plus récents de l'Office fédéral de la statistique (OFS) concernant les différences salariales entre hommes et femmes datent de la structure des salaires de 2012: cette année-là, le salaire médian des hommes s'élève à 6553 fr. et celui des femmes à 5317 fr.; la différence est donc de 18,9%. En 2010, cet écart est de 18,4%. Il a donc grimpé après avoir pourtant baissé les années précédentes.

L'inégalité salariale n'est pas explicable objectivement

En se fondant sur la structure des salaires 2010, sur mandat de l'OFS, le chercheur Laurent Donzé a étudié les différences salariales pour voir jusqu'où elles

pouvaient être explicables sur la base de la formation, l'âge, les années de service, le domaine d'activité, etc. et jusqu'où seul le genre était en cause. Selon Donzé, dans le public, plus d'un cinquième de la différence salariale (21,6%) est dû à de la discrimination. Ce taux s'élève même à 37,6% en moyenne dans le privé. Selon cette étude, la discrimination s'élève donc en moyenne à 8,7%, soit un manque à gagner total évalué à 7,7 milliards pour les femmes sur l'ensemble de l'année 2010. La discrimination dans le secteur privé est en moyenne de 677 francs mensuels en 2010.

Fi/vbo

LOI CONTRE LA DISCRIMINATION SALARIALE

Le Conseil fédéral veut obliger les entreprises à analyser leurs salaires

«L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale»

c'est ce que stipule la Constitution depuis 1981, et depuis 1996 la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. Jusqu'ici, la Confédération a tenté d'atteindre l'égalité avec des mesures volontaires, avant tout avec le «Dialogue sur l'égalité des salaires», lancé en mars 2009. Pourtant, en cinq ans, seules 50 entreprises y ont pris part, alors que le chiffre de 100 était visé.

Comme l'inégalité salariale s'élève toujours à 19% (voir ci-contre), le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion le 22 octobre dernier que «des solutions volontaires ne

permettent pas à elles seules d'atteindre le but». Il a donné mandat au Département de la justice d'élaborer une loi d'ici à la mi-2015 prévoyant les employeurs d'au moins 50 personnes à procéder régulièrement à une analyse des salaires dans leur entreprise et de faire contrôler son exécution par des tiers.

Les employeurs devront pouvoir confier ledit contrôle, au choix, aux partenaires sociaux, à un organe de révision ou à une organisation reconnue par l'Etat. Le résultat de ce contrôle sera mentionné dans le rapport annuel. Mais les employeurs ne seront pas tenus de publier l'ampleur de l'éventuel écart salarial existant ou ayant existé

entre les hommes et les femmes qu'ils emploient. Lorsque des discriminations sont constatées et que les employeurs ne font rien pour les éliminer, les employés pourront, comme c'est le cas aujourd'hui, réclamer l'égalité salariale devant les tribunaux.

Pas assez loin pour l'USS

L'Union syndicale suisse salue «un pas dans la bonne direction», mais exige la mise sur pied d'une autorité de contrôle dotée de compétences en matière d'investigation et d'intervention, à laquelle les partenaires sociaux participeraient aussi et qui, en cas de discrimination constatée, pourrait imposer l'égalité salariale.

Fi/vbo



Regula Bühlmann dans son bureau à l'USS.

hommes? C'est aussi ça l'égalité!

Tant que les femmes seront discriminées sur le plan salarial, alors la petite année de différence quant à l'âge de départ à la retraite a toutes ses raisons d'être. Il suffit de se souvenir que les bas salaires ont un impact négatif sur les rentes, inévitablement plus basses. L'USS ne voit pas pourquoi les femmes devraient travailler une année de plus pour toucher des retraites de toute façon plus faibles. Souvenons-nous en outre que la plus grande partie du travail non rémunéré – lié à l'éducation des enfants, à la famille et au foyer – pèse sur les épaules des femmes. Pour quelle raison ne voudrions-nous pas l'égalité? Nous la voulons toutes! L'égalité salariale, ça veut dire avoir plus de moyens pour répartir équitablement les tâches domestiques pour équilibrer les parts de travail non rémunéré. Lorsque tout ceci aura été accordé, alors nous pourrions imaginer de faire

travailler les femmes autant que les hommes. Mais nous sommes bien loin d'un tel scénario. C'est pour cette raison que nous haussons le ton. Il faut en outre garder à l'esprit que nombre de femmes et

« Il est important que les hommes et les femmes descendent ensemble dans la rue. »

d'hommes proches de la retraite ont bien du mal à réintégrer le monde du travail lorsqu'ils ou elles perdent leur job. Un âge de retraite plus élevé aurait donc un impact négatif sur les assurances sociales, AVS comprise.

■ Près de 80 % des membres du SEV sont des hommes. Pourquoi devraient-ils participer à la manifestation?

L'inégalité salariale est le miroir d'un évident déséquilibre social; un déséquilibre qui a un impact négatif aussi sur les hommes. Quand un jeune couple réfléchit à la meilleure manière d'organiser sa famille, en termes d'éducation

des enfants aussi, le bas salaire de la partenaire représente un problème, spécialement si l'on pense à une réduction du temps de travail. Résultat des courses: les femmes doivent rester à la maison tandis

que les hommes doivent se résigner au rôle de chef de famille et renoncer à un temps partiel qui leur permettrait d'avoir plus de temps pour leurs enfants. L'égalité salariale rendrait le choix des couples plus simple et leur permettrait, en outre, une répartition équitable du travail non rémunéré. L'égalité permet aussi aux hommes et aux femmes de mieux concilier les divers moments de la vie, en ayant aussi davantage d'argent à disposition. Bref, tout le monde est gagnant avec l'égalité salariale.

■ Que diriez-vous à une collègue qui n'a pas envie de ve-

nir à Berne le 7 mars, car après une semaine de travail elle préfère prendre du temps pour elle et ne pas sacrifier du temps libre qu'elle peut passer avec les siens?

Je lui dirais que ça vaut la peine de venir à Berne parce que c'est important de demander des mesures efficaces pour lutter contre les discriminations salariales. C'est le bon moment, nous avons une opportunité unique. La participation à la manifestation peut représenter une belle expérience pour toute la famille. Je l'inviterais à faire le voyage avec sa famille, ses amies et amis.

■ Dans le monde du travail, les femmes sont-elles aussi discriminées d'une autre façon?

Les femmes ne font pas seulement les frais de l'inégalité salariale. Elles sont souvent employées à des conditions différentes des hommes à cause de leur genre, elles sont confrontées à une série d'obstacles en termes de carrière et sur le plan de la formation.

Souvenons-nous du fameux plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder à des postes à responsabilité. S'il est vrai que les attentes peuvent être multiples, les stéréotypes ont la vie dure dans notre société. Et dans ce domaine, il y a aussi du boulot.

Markus Fischer/vbo

BIO

Regula Bühlmann (37 ans) a grandi à Huttwil (BE). Elle vit actuellement à Berne avec son ami. Après avoir obtenu une licence en langues et littératures allemande et espagnol, ainsi qu'en histoire des religions (2003), elle s'est occupée de formation continue en lien avec l'égalité. Elle a travaillé quatre ans durant au Service de l'égalité du canton de Bâle-Ville. Depuis le début de l'année, elle est employée par l'USS à 80 %. Elle est membre des Verts. Elle aime lire, faire du vélo et le flamenco.

Vivre avec l'imprévu

Cessons de penser notre pays comme insulaire, coupé des terres qui pourtant l'entourent. Continuons de tenir le pari d'une Suisse ouverte à ses voisins européens et connectée avec le vaste monde.

A la fin de l'automne dernier, les chercheurs en économie et les observateurs de la conjoncture livraient leurs prévisions pour l'année 2015. Ils avaient fait tourner leurs modèles, combiné leurs indicateurs et pondéré le tout pour produire les chiffres et pourcentages que les entreprises et les collectivités ont pris en compte au moment d'affiner leurs propres budgets.

Or, voilà qu'à la mi-janvier 2015, il y a tout juste un mois, une bonne partie de ces prévisions devenaient caduques. Personne n'avait prévu qu'en France et de par le monde, des millions de gens allaient «devenir Charlie». Personne non plus en Suisse n'avait envisagé que la Banque nationale allait choisir le franc fort et, le 15 janvier 2015, abandonner brusquement le taux plancher fixé en septembre 2011 à 1.20 euro pour un solide franc suisse.

Stupéfaction dans les instituts de recherche, dans les entreprises travaillant avec les marchés de la zone euro et même dans les cantons et les grandes communes qui supportent encore, à grand peine, les effets d'une décision aussi importante qu'inattendue.

Certes, la prévision est une tech-

nique difficile, aux résultats forcément aléatoires dans la mesure où ils reposent sur une clause générale peu réaliste, dite «toutes choses par ailleurs égales». En clair, cette réserve exprime une forme de prudence de la part des prédicteurs d'avenir économique; ils l'utilisent systématiquement pour signaler qu'ils ont pensé à tout, sauf bien sûr à l'imprévisible.

Or tous les responsables d'entreprises, grandes ou plus modestes, ont beau savoir que les bonnes et surtout les mauvaises surprises exigent des réponses calmement adéquates. Et les managers ont beau avoir appris la relation à l'incertain et la gestion du risque, tous redoutent les situations imprévues et les évolutions difficilement contrôlables.

Même les acteurs des marchés financiers, qui savent tirer parti de toutes les variations de cours et autres mouvements spéculatifs, aspirent en général à travailler dans un climat pas trop volatile, sinon tout à fait serein. Quant aux investisseurs, ils ont avant tout besoin de stabilité dans la durée, afin de pouvoir rentabiliser ou amortir les capitaux avancés pour le financement d'infrastructures, d'installations et autres développements.

Dans la conjoncture géopolitique très périlleuse qui règne actuellement dans plusieurs régions du monde et compte tenu des intenses relations économiques et commercia-

les entretenues par la Suisse avec de très nombreux pays, la position privilégiée de notre pays fait un enviable contraste que les autorités et les partenaires sociaux cherchent tout naturellement à préserver.

A cette fin, nous disposons de repères que nous trouvons moins dans des prévisions, par définition fluctuantes, que dans des expériences et des efforts aux résultats avérés.

Certes, tout le monde ne bénéficie pas de la sécurité des horaires planifiés de longue date, mis en service au jour dit et respectés à près de 100%! Mais les procédures et usages en vigueur dans notre pays ont fait leurs preuves en matière d'éducation, de recherche et d'innovation notamment, de courage d'entreprendre et de faire face aussi.

Bien sûr, les institutions et les pratiques méritent toujours des adaptations et des améliorations. Ces continus ajustements du cadre légal et réglementaire doivent favoriser tant le progrès social que le développement économique, dans une visée d'équilibre solidairement profitable à toutes les catégories de la population.

L'année 2015 aura commencé par une double irruption de l'imprévu, en France et en Suisse. Des événements qui rendent nécessaires un recalcul des prévisions chiffrées et surtout une repensée des perspectives d'évolution de notre soi-disant «îlot» où règnent la cherté et la sécurité.

Yvette Jaggi



**ENSEMBLE NOUS
SOMMES TOUJOURS
PLUS FORTS**

Recrute des collègues, fais-les adhérer au SEV et tu recevras de nouvelles primes attractives!



L'initiative du PDC met en place de fausses priorités

Favoriser les familles ? Oui, mais les bonnes et vraiment !

L'USS rejette l'initiative populaire du PDC «Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt», car elle ne permettrait pas d'atteindre le but qu'elle vise et va dans la mauvaise direction en matière de répartition des richesses.



L'initiative du PDC va dans la mauvaise direction selon l'USS.

« Nous voulons renforcer les familles. » C'est ainsi que le PDC justifie son initiative populaire «Aider les familles!» sur laquelle nous voterons le 8 mars prochain. Une profession de foi qui sonne bien. Mais tiendra-t-elle ses promesses ? Choisissons une réponse polie: seulement en partie. En effet, elle diminuerait certes le

revenu imposable, mais, étant donné la progressivité de l'impôt, ce sont surtout les familles à hauts revenus qui en profiteraient. Les familles à bas revenus ne payant pas l'impôt fédéral direct, elles ne seraient donc pas concernées. D'un point de vue répartition des richesses, déduire un montant fixe de l'impôt pour

les enfants aurait été une mesure beaucoup plus neutre. Mais le PDC en a décidé autrement, quelles que soient ses raisons... Si l'on veut renforcer les familles, on doit agir de manière ciblée d'un point de vue social. C'est pourquoi ce sont les personnes à faibles revenus qu'il faut renforcer en premier. Bien

sûr, l'initiative du PDC leur offrirait bien quelques miettes, mais le hic est bien là : elle entraînerait une baisse des recettes fiscales d'environ un milliard de francs. Conséquence: soit un démantèlement des prestations publiques, soit une hausse des impôts présentée sous un autre nom. Pour les familles à faibles revenus, dans les deux cas une perspective sombre. D'une manière ou d'une autre, si l'initiative du PDC passe, ils risquent d'être les victimes d'un échange défavorable : le peu qu'ils gagneraient, ils devraient le payer plus cher. En bon français, «après», ils auraient sans doute moins dans la poche.

Dans la lutte contre la pauvreté des familles, l'USS se donne d'autres priorités, à savoir :

- Il faut d'abord des salaires qui soient décents et, dans toute la mesure du possible,

fixés dans une convention collective de travail au champ d'application étendu.

- Le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale doit enfin devenir réalité. De fait, les salaires des femmes sont toujours à la traîne de près de 20% par rapport à ceux des hommes. Et presque la moitié de cette différence est de la «pure et simple» discrimination. Il s'agit donc d'un vol aux dépens des femmes.

- Il faut pouvoir mieux concilier famille et profession (écoles à horaires continue, horaires blocs, structures d'accueil extrafamilial des enfants accessibles à tout le monde).

- La hausse des allocations familiales et une meilleure réduction des primes des caisses maladie sont également urgentes.

Ewald Ackermann, uss

Antisocial et mal adapté au but visé

Non à une taxe sur l'énergie à la place de la taxe sur la valeur ajoutée

L'initiative des vert'libéraux chargera de manière disproportionnée les ménages à bas revenus et mettra en danger les finances de la Confédération et de l'AVS.

Promouvoir les énergies renouvelables et faire reculer celles qui ne le sont pas comme le pétrole, le gaz, le charbon et l'uranium, telle est la transition énergétique que l'USS défend, tant pour des raisons écologiques que du point de vue des emplois en Suisse. Les

syndicats rejettent pour plusieurs raisons l'initiative des vert'libéraux, qui veut remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie.

Premièrement, elle augmenterait de manière disproportionnée la charge des bas revenus. En effet, ces derniers ont beaucoup moins de possibilités d'investir pour passer aux énergies renouvelables (p. ex. assainissements des bâtiments, voitures électriques, etc.). Au lieu de punir celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de changer d'énergies, le législateur doit rendre plus ac-

cessibles celles qui sont renouvelables. L'USS ne défend les taxes sur l'énergie comme instruments d'incitation que si leur produit est restitué aux gens.

Danger pour les finances publiques

Deuxièmement, l'initiative des vert'libéraux menace les finances de la Confédération et de l'AVS. D'une part, elle rendrait les finances publiques dépendantes de ce que nous voulons dépasser. En effet, plus nous passerons des énergies non renouvelables aux énergies re-

nouvelables, plus le produit de la taxe diminuera. Cela nécessitera, d'autre part, de relever chaque année le taux de cet impôt. Jusqu'à ce qu'il soit si élevé que les agents énergétiques non renouvelables deviendront un produit de luxe inabordable. Ou alors, la pression politique sera si forte que le taux de la taxe ne sera plus relevé. Dans les deux cas, la caisse de la Confédération et celle de l'AVS perdraient en fin de compte des milliards.

La transition énergétique et la reconversion écosociale de l'économie et de la société

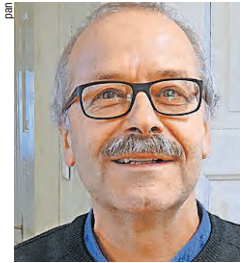
sont des projets porteurs d'avenir et nécessaires. Or l'initiative des vert'libéraux n'en accélère pas la réalisation. Au contraire, elle est un danger pour les finances publiques et veut concrétiser la transition énergétique sur le dos des personnes à faibles revenus. Les syndicats répondent à ce projet en appelant à lui dire clairement non le 8 mars prochain.

Matthias Preisser, uss

Avec la notion de «Corporate Governance», le service public pourrait être démantelé

«C'est aberrant de vouloir imposer la Corporate Governance à un domaine qui fait spécifiquement partie du service public.»

Peter Hartmann, député au Grand Conseil, St-Gall



L'Etat doit se contenter de payer mais ne rien avoir à dire

En divers endroits et à divers niveaux, les zélateurs de la libéralisation et les turbos de la privatisation ont trouvé une nouvelle manière de combattre cet Etat qu'ils haïssent: les pouvoirs publics devraient se défaire de leurs participations dans des institutions de service public et remettre leurs paquets d'actions à des entreprises déjà privatisées comme des compagnies de chemins de fer, de bus, des services de fourniture et d'élimination (énergies, eau, eaux usées, ordures, etc.) et à des établissements d'utilité publique.

«L'Etat», quelle que soit la manière dont on comprend et interprète cette notion, a comme mission, selon nous, d'assurer la cohérence du vivre ensemble. En font partie des tâches centrales comme la formation, la fourniture de biens vitaux (énergie, alimentation, eau) et de services essentiels (transports, communication, collecte et traitement des ordures, finances publiques). Les pouvoirs publics – en Suisse le plus souvent les cantons et les communes – ont pris en charge eux-mêmes l'exécution de certaines de ces tâches; pour d'autres ils ont trouvé plus judicieux de créer des entreprises publiques ou d'économie mixte et d'y prendre des participations.

La Corporate Governance exige-t-elle une séparation ?

Depuis quelques années, les ténors de la libéralisation réclament de plus en plus que les pouvoirs publics se retirent des entreprises. Dans sa session de février, le Grand Conseil de St-Gall prendra connaissance du rapport «Public Corporate Governance» dans lequel le gouvernement cantonal propose la vente des parti-

cipations de l'Etat et le retrait de ses représentants des conseils d'administration. En fait, le Conseil d'Etat a la compétence de vendre les actions, le Grand Conseil n'a rien à dire à ce sujet.

Le point «Entreprises de transport» nous intéresse particulièrement. Le gouvernement y explique «qu'une participation du canton dans les entreprises de transport n'est plus absolument nécessaire». «Les entreprises de transport sont des sociétés autonomes, gérées selon les critères de l'économie privée. Il n'y a aucune nécessité pour le canton d'exercer une influence sur la manière de produire les prestations. Un pilotage efficace est réalisé via la commande de ces prestations. Il faut dès lors examiner non seulement la représentation du canton dans l'organe stratégique de direction mais aussi, sur le principe, si une vente des parts dans les entreprises de transport ne serait pas possible et opportune.» On ne peut nier que la participation du canton n'est «pas absolument nécessaire». Mais qu'elle ne soit pas opportune est une autre question. Apparemment le gouvernement a déjà décidé de retirer

ses représentants. En ce qui concerne la vente des actions, il doit vérifier si c'est vraiment possible. Mais le gouvernement ne dit rien de ce qu'il ambitionne ou vise par son retrait. Pour le Südostbahn, où le canton est le deuxième plus gros actionnaire (après la Confédération) avec 19,17% des

actions, il affirme qu'il y a «en soi un conflit d'intérêts car pour le canton, en tant qu'actionnaire, c'est le succès de l'entreprise qui prime alors qu'en tant que commanditaire de prestations de transport public ce sont des prestations au prix le plus avantageux possible qui importent». La vente

des actions est toutefois quasi impossible sur le plan juridique et il n'en retirerait rien. Il en va de même pour les Chemins de fer appenzellois où le canton détient 11% des actions.

suite en page 12

Corporate Governance – mot magique ou maléfice ?

Le mot anglais «Governance» signifie «conduite», «direction», «Corporate Governance» s'entend dès lors pour «gouvernance d'entreprise». Cette notion, bien que souvent traduite par «management», en est toutefois bien éloignée: le management s'applique à la direction opérationnelle, aux actes orientés vers le succès d'une entreprise à court et moyen terme; la gouvernance d'entreprise définit les principes et directives stratégiques d'ordre supérieur.

Cette notion, issue du monde des affaires où elle définit la conduite d'une entreprise tendant à maximiser les bénéfices, a été reprise dans des domaines apparentés comme la conduite d'une association et en politique aussi où la Corporate Governance

définit les lignes directrices qui déterminent comment gérer une collectivité publique. Et ces lignes directrices entraînent aussi des mesures concrètes.

Comme il ressort de ce qui précède, il n'y a pas qu'une seule gouvernance d'entreprise et par conséquent pas non plus une manière unique de diriger une entreprise ou une collectivité. Et même le nouveau terme de Good Governance (bonne gouvernance) n'aide pas car la question reste : bonne pour qui?

Aujourd'hui, on entend généralement sous «bonne gouvernance» la recherche d'une création de valeur à long terme, par opposition aux gains à court terme. Les intérêts des divers intervenants doivent être défendus aussi

équitablement que possible, une bonne collaboration doit régner entre la direction (niveau opérationnel) et les responsables de la surveillance (niveau stratégique). Et il ne devrait pas y avoir d'imbrications croisées entre les bénéficiaires de participations (ils ne doivent pas pouvoir se glisser de l'argent dans les poches les uns des autres).

En Suisse, la Fondation Ethos, active avant tout pour les caisses de pension, s'efforce d'observer une bonne gouvernance. L'initiative populaire «contre les rémunérations abusives», lancée par Thomas Minder, est souvent citée aussi comme l'exemple de ce que la Corporate Governance devrait améliorer dans le monde des entreprises.



Ombre sur une composition des Chemins de fer appenzellois en gare de St-Gall. Le canton possède 11% des actions – les vendre soulève des questions.

«Ce que le bien de la population requiert»: la politique de participation du canton de Berne

L'exemple du canton de Berne permet de suivre de manière quasi exemplaire l'évolution de la participation de l'Etat dans les industries et usines importantes. Le lancement des compagnies de chemins de fer et des usines électriques était à l'origine le fruit d'initiatives privées et n'était pas coordonné. A la fin du 19^{ème} siècle, ce sont des cercles libéraux qui ont demandé que l'Etat intervienne pour qu'un aménagement cohérent, avec une vue d'ensemble, remplace une prolifération dictée souvent par des intérêts économiques particuliers. Pour les usines électriques, c'est finalement la Banque cantonale bernoise, un établissement public fondé en 1834 déjà, qui reprit tout d'abord les deux tiers puis finalement la totalité des actions de ce qui deviendra les actuels BKW (Les forces motrices bernoises). En

1905, le directeur des finances bernois Kunz justifia, devant le Grand Conseil, l'engagement qui faisait indirectement du canton un propriétaire d'usines électriques: le gouvernement trouve que c'est mieux si de telles usines sont créées par des privés, c'est par contre la tâche de l'Etat de veiller à faire valoir son influence «comme le bien de la population le requiert» dès lors que de grands intérêts économiques lient ces entreprises. Le canton doit exercer son influence en s'assurant la majorité des actions et en s'imposant au Conseil d'administration en fonction de ses intérêts. De telles sociétés anonymes avec une participation importante de l'Etat sont désignées comme «entreprises d'économie mixte». Les BKW ont été en 1905 la première entreprise de ce type en Suisse. Le BLS fut fondé plus tard sur ce modèle, le canton garantis-

sant 17,5 millions de francs du crédit de construction établi à 83 millions. La participation de l'Etat à plus de 20 lignes ferroviaires a été adoptée en votations populaires. Il était déjà manifeste, il y a plus de 100 ans, que ces entreprises d'économie mixte conduisent à des conflits d'intérêt lorsque le canton doit octroyer des concessions demandées par les BKW – et cela sur ses propres biens-fonds.

Le canton de Berne a des participations dans plus de 50 entreprises dans les domaines des finances, de l'énergie, de la formation, de la santé, des transports et d'autres encore. Dans la première décennie de notre siècle, diverses interventions – il est intéressant de noter qu'elles étaient le fait de parlementaires radicaux – exigeaient que le canton vende ses participations à des entreprises et retire ses représentants des conseils

d'administration, par exemple de la Banque cantonale, transformée depuis longtemps en SA mais qui appartient toujours majoritairement au canton, ou des entreprises de transport. Dans le rapport de gestion 2013, on note dans le domaine des transports les participations au Parking public de l'Hôtel de Ville à Berne, à la société d'aviation et d'aéroport Alpar, aux voies de raccordement des Champs-de-Boujean Est, à la Société de navigation sur le Lac de Bienne, à l'entreprise de bus STI et aux entreprises de transport Aare Seeland Mobil, BOB, BLS, CJ, MOB, RBS et BLS Réseau. Le canton s'est retiré du chemin de fer du Rothorn de Brienz, des bus de Granges et des TPF qui étaient encore mentionnés dans le rapport de gestion 2005. Le Regionalverkehr Mittelland a fusionné entretemps avec le BLS.

Le rapport de gestion précité met en évidence que des conflits d'intérêts peuvent surgir, lorsqu'il explique au sujet du BLS: «Il faut admettre que, en raison de la situation financière des cantons commanditaires, les négociations sur les offres deviendront plus difficiles.» Le canton ne manifeste toutefois guère d'intentions de renoncer complètement à ses participations et au pouvoir qui leur est lié. On le constate à l'exemple de la Banque cantonale qui non seulement lui livre année après année des bénéfices par millions mais qui, selon le rapport déjà cité, a une signification supplémentaire pour le canton: «Le canton de Berne et l'économie bernoise ont intérêt à une banque cantonale forte avec son centre de décision à Berne» – Corporate Governance ou pas ...

Interview de Peter Hartmann, président de la fraction du PS au Grand Conseil, St-Gall

Il y va du service public

suite de la page 10

Pour la troisième compagnie, le Frauenfeld-Wil, la situation est différente car les actions ne sont pas liées. Le Conseil d'Etat veut vendre ses 6%, si possible à un «organisme de droit public». La situation est encore différente avec Bus Ostschweiz. Le canton y est le plus gros actionnaire avec 41% des parts. Le transfert d'actions pourrait être refusé «entre autres pour barrer la route à des concurrents ou pour garder la société en tant qu'entreprise autonome sous contrôle du vote des actionnaires actuels. Compte tenu des circonstances, une vente des parts du canton doit toutefois être envisagée».

Une décision incompréhensible

Sans aucune nécessité, le canton de St-Gall veut se retirer des transports publics – ses motifs sont exclusivement idéologiques. A l'avenir il aura autant à payer mais il n'aura plus rien à dire. De ce point de vue, que reste-t-il d'une gestion responsable de l'Etat?

Peter Anliker

L'ancien secrétaire syndical SEV Peter Hartmann s'exprime sur le retrait du canton du service public.

■ Peter Hartmann, quelle est ta position quant au projet du canton de St-Gall de se retirer de ses entreprises publiques ?

Les séparations – tout d'abord de la conduite stratégique et opérationnelle, puis maintenant en tant que commanditaire et exécutant – sont dans l'air du temps. Sur le plan politique, c'est le plus important retrait du canton de tous les domaines dans lesquels il a exercé sa coresponsabilité durant des décennies. Cela concerne la fourniture des énergies, les transports publics, les finances avec la Banque cantonale et aussi l'Hôpital. Cela conduit au démantèlement car le canton renonce à assumer ses responsabilités. Le service public se verra infliger les plus grands dommages.

■ Crains-tu un démantèlement dans les prestations ?

Oui, on peut prendre l'exemple de la santé : si le canton se retire, les groupements hospita-

liers peuvent décider d'abandonner des sites. S'il se retire des entreprises de transport public, il en résultera un déséquilibre et il perdra son influence sur le développement de ces entreprises.

■ Mais le canton reste le commanditaire...

C'est justement là qu'est le problème: s'il n'assume plus que la commande des prestations, il n'assume plus de responsabilité pour le personnel. A l'avenir, il ne sera plus question que du prix. Le personnel sera clairement touché. Le canton pourrait dire: nous ne sommes que le commanditaire, comment c'est organisé ce n'est pas notre affaire.

■ Les partisans du retrait assurent que c'est une exigence de la gouvernance d'entreprise.

Leur Corporate Governance, c'est tout et n'importe quoi! Ce qui est en jeu ici, c'est le service public et le canton doit assumer sa responsabilité, à l'avenir aussi. Se désengager de sa responsabilité sous prétexte de gouvernance d'entreprise conduit à ce qu'on ne se

sent plus responsable.

■ Tu dis qu'au final il s'agit aussi d'une question financière. Quels effets concrets attends-tu ?

Les actions des entreprises de transport public ont une valeur de CHF 0.00. Cela met en évidence l'absurdité de la chose: on ne fait pas une affaire, on veut seulement se soustraire à ses responsabilités. On ne fera aucune économie sauf si on fait pression sur les entreprises. Pour la population, l'effet sera que des prestations pourraient être supprimées car les entreprises de transport mettront leurs priorités ailleurs.

■ Où en est cette affaire en ce moment ?

Le Grand Conseil va en débattre lors de sa session de février. Toutefois, la vente des actions des entreprises de transport public n'exigeant pas de modification de lois puisqu'elle est de la seule compétence du gouvernement, le Grand Conseil n'a officiellement rien à dire. Lors des travaux de la commission, on a entendu des arguments absurdes : certains ont dit qu'ils veulent des offres de

diverses entreprises, les CFF et au moins un chemin de fer privé, pour que la concurrence fonctionne. Mais sans le canton il n'y a pas de chemin de fer privé. C'est très paradoxal.

Pour les entreprises de bus, la vente pourrait provoquer une diminution du nombre de soumissionnaires. Qui pourrait s'intéresser? Car postal? Eurobus? Ce dernier n'a pas signé la CCT cadre et ses conditions de travail sont nettement moins bonnes. La pression sur Bus Ostschweiz augmenterait. C'est absurde de vouloir acculer un domaine spécifiquement de service public à la Corporate Governance.

■ Si plus aucun représentant du canton ne siège au Conseil d'administration, est-ce que cela n'aura finalement que peu de conséquences sur ses activités pratiques ?

C'est un fait. Mais si les actions sont reprises par un autre propriétaire, il voudra siéger au Conseil. Si c'est Car postal ou Eurobus, cela aura de très grands effets sur le travail pratique du Conseil. C'est là qu'est le problème.

pan

Le canton est un important associé

Bus Ostschweiz, connue sur les routes sous les marques de Rheintal Bus, Bus Sarganserland Werdenberg et Wil Mobil, fait partie des grandes entreprises de transport publics de Suisse orientale. Elle compte plus de 200 salariés. Hans Frei, président du conseil d'administration, confirme à contact.sev que le retrait du représentant du canton du CA est une chose décidée pour la prochaine assemblée générale. Il ne s'en félicite pas: «Le représentant du canton fait partie des membres qui comptent car il connaît bien la

matière. On ne renonce pas facilement à cela.» Frei a suivi une formation en gouvernance d'entreprise à l'Université de St-Gall. Il ne juge pas trop problématique le double rôle du canton en tant que commanditaire et associé. La possibilité d'exiger des prix plus bas est réduite car les coûts du personnel – le plus gros facteur de dépenses – sont largement déterminés par la convention de travail de l'entreprise et celle-ci l'est à son tour par la CCT-cadre cantonale. En cas de mise au concours, il est clair pour lui que le respect de ces contrats doit rester une condition.

Pour Walter Dierauer aussi, le directeur de Bus Ostschweiz, la convention d'entreprise est importante. Bus Ostschweiz a eu une forte croissance ces dernières années et a gagné des appels d'offre; Dierauer est donc convaincu d'être sur le bon chemin. Son entreprise fait partie des employeurs attractifs, comme le montrent les enquêtes sur la satisfaction du personnel. Les deux représentants de Bus Ostschweiz ne voient pas quels avantages le canton retirerait de son désengagement de l'entreprise ou d'une vente éventuelle de ses participations. Il n'est néanmoins pas indifférent



Walter Dierauer (à gauche) et Hans Frei.

pour eux de savoir qui reprendrait les actions en cas de vente et voudrait éventuellement agir sur la politique d'entreprise. Actuellement Car postal est actif dans le même secteur et Bus Ostschweiz se maintient contre lui avec succès. Car postal est soumis à la même

CCT-cadre – mais pas les transports publics de St-Gall ou le Regiobus Gossau. Une concurrence «sauvage» serait dangereuse si elle faisait tomber les barrières de la CCT qui garantit des conditions équitables sans dumping salarial.

pan

BUS OSTSCHWEIZ

Sections

Jeudi 26 février ■ Cave GESTL

16h-20h

Première ouverture 2015

Voici le calendrier de l'ouverture de la cave GESTL en 2015:

Jeudi 26 février 16H -20h; jeudi 26 mars 16H -20h, jeudi 30 avril 16H -20h, vendredi 29 mai 16h-22h (dégustation), jeudi 25 juin 16H -20h, jeudi 27 août 16H -20h, vendredi 25 septembre 16h-22h (dégustation), jeudi 29 octobre 16H -20h, jeudi 26 novembre 16H -20h, mercredi 23 décembre 15h-22h (ouverture de Noël)

Vendredi 13 mars ■ TS-Romandie

17h30

Assemblée générale

Restaurant
La Grange à Yverdon

Le secrétaire syndical Vincent Brodard présentera les nouveaux modèles de retraite des CFF. Une assemblée qui est ouverte à tous, y compris aux temporaires et aux apprenti-e-s. L'ordre du jour sera affiché dans les locaux du personnel. Merci de vous annoncer jusqu'au 9 mars au plus tard à Valérie Chuard dès 17h au 079 332 49 70. Le comité compte sur une participation nombreuse!

Willi Wenger

Du 3 février au 23 mars ■ SEV-TPG

Aide pour les impôts

La section SEV TPG sera à la disposition de ceux qui souhaitent de l'aide pour remplir leur déclaration d'impôt. Merci de prendre rendez-vous avec Jésus MARTINEZ au 076 425 50.31 ou par e-mail à jesus.martinez@sevtpg.org. RDV à prendre au moins 15 jours avant.

Le comité SEV-TPG

Divers

Vendredi 6 mars ■ Chalet de l'entraide Ouvrière de la Gruyère

20h

au CHALET DE L'ENTRAIDE à Montbarry-Le Pâquier

Besoin d'un transport ou excuse : Appelez le 026 912 56 91 ou 079 944 35 85
Merci
E-mail : raymond.remy@websud.ch

Vous êtes convoqué(e)s - invité(e)s - pour l'ASSEMBLEE ANNUELLE du CHALET de L'ENTRAIDE A l'issue de l'assemblée, nous aurons le plaisir de vous servir une collation. Les délégués empêchés voudront bien se faire remplacer. Merci. Tout(e)s les collègues intéressé(e)s au Chalet sont cordialement invité(e)s à participer à cette assemblée.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux, nous vous adressons, Chères Collègues, Chers Collègues, nos meilleures salutations.

Au nom du comité : Raymond Remy, président

Décès

Burri Werner, chef de train, Lausanne; décédé dans sa 90^e année. PV Vaud.

Byrde Robert, chef de halle, Prilly; décédé dans sa 87^e année. PV Vaud.

Caillat René, mécanicien pens, Cossonville; décédé dans sa 89^e année. PV Vaud.

Catillaz Marie-Louise, veuve de Simon, Oron-la-Ville; décédée dans sa 89^e année. PV Vaud.

Christen Florence, veuve de Jean, Aubonne; décédée dans sa 102^e année. PV Vaud.

Cloux Hélène, veuve de Roger, Corsier-sur-Vevy; décédée dans sa 93^e année. PV Vaud.

Durnat Yvonne, Lavey-Village; décédée dans sa 84^e année. PV Valais.

Flury Agnès, veuve de Georges, La Tour-de-Peilz; décédée dans sa 95^e année. PV Vaud.

Fontaine Calybite, ch pens, Bulle; décédé dans sa 94^e année. VPT tpf Rail.

Jotterand Marcel, secrétaire, Lausanne;

décédé dans sa 77^e année. PV Vaud.

Kobel Franz, mécanicien de loc, Bienne; décédé dans sa 96^e année. PV Biel-Bienne.

Müller Michel, chef de team, Yverdon-les-Bains; décédé dans sa 76^e année. PV Vaud.

Perrinjaquet Charles-Henri, retraité du service de la voie, Ponts-de-Martel; décédé dans sa 81^e année. VPT TRN-rail.

Pilet Roger, chef de district, Lutry; décédé dans sa 85^e année. PV Vaud.

Pitton Cécile, veuve de Jean, Pully; décédée dans sa 97^e année. PV Vaud.

Ropraz Marinette, veuve de Bernard, Villaz-St-Pierre; décédée dans sa 61^e année. PV Fribourg.

Schwab Marcelle, veuve d'André, Yverdon-les-Bains; décédée dans sa 96^e année. PV Vaud.

Tundo Nicola, employé d'exploitation, Genève; décédé dans sa 67^e année. PV Genève.

Viret Gilbert, Préverenges; décédé dans sa 86^e année. VPT TL.

Pensionnés

Mercredi 25 février ■ PV Vaud

14h

Lausanne
Buffet de la Gare
Salle des Cantons

Assemblée générale des membres

Nous vous invitons à venir nombreux à notre assemblée générale. À part l'ordre du jour statutaire nous honorerons les membres nous ayant quittés en 2014. Une fois n'est pas coutume un historique des transports lausannois nous sera présenté par Monsieur Laurent Regamey. Pour des interventions et remarques complexes, veuillez faire parvenir votre demande jusqu'au mercredi 18 février si possible par carte postale adressée à Jean-Pierre Genevay, En Fouet 8, 1436 Chamblon ou par courriel à l'adresse: jean-pierre@genevay.net ou par téléphone au 024.445.20.27

Votre président, Jean-Pierre Genevay

Lundi 9 mars ■ PV Valais

10h30

Salle communale de Martigny

Assemblée générale

L'ordre du jour comprendra les points statutaires et les félicitations à nos membres jubilaires. A l'issue de l'assemblée, apéritif offert par la section. Puis vous êtes invités à partager un succulent repas pour lequel il vous sera demandé une participation de Fr. 30.- par personne. Pour faciliter le travail de la cuisine, il est impératif de vous inscrire avant le 6 mars 2015 au moyen du bulletin d'inscription qui vous a été envoyé avec les documents 2015 ou par tél. au 024 485 15 73.

Le comité se réjouit de vous rencontrer nombreux. Les épouses sont toujours les bien-venues. *Le comité*

Mardi 10 mars ■ PV Neuchâtel

dès 11h15

Hôtel des Communes
Geneveys/s
Coffrane

Assemblée générale

Apéritif facultatif dès 11h15, 12h dîner (salade mée, poulet rôti sauce moutarde, frites maison, légumes, dessert): 28 fr. sans les boissons. Café offert par la section.

14h30 assemblée statutaire. Le comité compte sur votre présence. Pour le dîner, inscription obligatoire jusqu'au 6 mars auprès de Michel Quartier, Vy d'Etra 52, 2000 Neuchâtel. 032 753 5370.

Le comité

Mercredi 18 mars ■ PV Jura

Café du Jura
Bassecourt
14h

Assemblée des membres

L'assemblée des membres aura lieu au Café du Jura Bassecourt, (5 minutes de la gare).

Ordre du jour statutaire, Orateur : Monsieur David Asseo, chef de service des transports du Canton du Jura. ne collation clôturera cette assemblée. e comité vous attend nombreux à cette assemblée.

Le secrétaire : Oscar Schaub

Jeudi 19 mars ■ PV Biel/Bienne

14h15

Restaurant
Bahnhof Brügg

Assemblée des membres

Ordre du jour statutaire. Le conseiller aux Etats Hans Stöckli et le conseiller national Corrado Pardini participeront à l'assemblée comme orateurs. Vous entendrez de dernières mains les informations politiques actuelles et d'avenir. Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux dans notre nouveau local de réunions au restaurant Bahnhof à Brügg. Bus no. 7 ou train régional jusqu'à la gare CFF. *Jean-Claude Amiet*

Amicales

Mardi 24 février ■ Amicale des pensionnés(e)s du Jura Bernois et de Bienne Romande

14h

Centre Coop de la gare de Bienne

N'oubliez pas la 2e rencontre à partir de 14 heures au COOP Centre Gare de Bienne. Vous êtes tous les bienvenus. A tout bientôt.

Votre serviteur: Jacques

Loisirs

Samedi 21 mars ■ USSC

9h45

Halle second cycle Bolligen

22e tournoi amical double de badminton

L'amusement va être l'essentiel ce jour là. Pour la première fois on va organiser notre tournoi en version double. Nous allons jouer seulement en catégorie double: homme/homme et homme/femme. Info et inscription sur www.ussc.ch -> badminton, clôture d'inscription: 06.03.15

■ SEV Jeunesse

5^e challenge international

Le soir du 15 janvier, le groupe des « invités d'honneur internationaux » s'est retrouvé en gare de Zurich. Trois compartiments du train de nuit ont ainsi accueillis nos participants, dont certains ont veillé jusque tard dans la nuit...

Arrivés à destination, ils ont pu prendre possession des chambres et se préparer pour aller skier. Malheureusement la météo n'était pas vraiment de leur côté. Il a fallu lutter contre le vent, les tempêtes de neige et le brouillard, mais quasi tous ont quand même profité des pistes. Après un petit repas pour se réchauffer et faire le plein d'énergie, ils ont pu repartir... Le soir, le challenge «Snow and Fun» était officiellement

ouvert et les courses de ski et de snowboard ont eu lieu avec 60 centimètres de neige fraîche. Le groupe suisse a gagné deux coupes.

Enfin, le dernier billet de tombola a été mis aux enchères et a rapporté 1400 euros.

L'animation musicale était assurée par le groupe « Hochschiefer Express » de Steiermark.

Après une petite recherche le matin du départ, le groupe suisse a pu repartir avec tous ses participants. Après Villach et Schwarzach, il est arrivé à destination à Zurich.

La Jeunesse SEV remercie les organisateurs de VIDA pour leur accueil et se réjouit d'ores et déjà de l'année prochaine.

Damian Vogel

ZPV: sus à la gestion du temps de travail!

Lors de la dernière séance du comité central, le 23 janvier, la ZPV a longuement discuté de la nouvelle gestion du temps de travail. Le secrétaire syndical Jürg Hurni a donné des informations quant aux droits des employé-e-s. La ZPV a protesté par écrit auprès de la direction VM car elle ne peut accepter cette façon de faire. On peut certes attribuer plus de jours de compensation, mais cela doit se faire avec l'accord des employé-e-s.

Il a aussi beaucoup été question des mesures d'économies pour 2015. Il faut cesser de supprimer des tours et l'accompagnement des trains de réserve doit être à nouveau la norme. ELAZ est encore et toujours un souci. Le temps de formation n'est pas suffisant et la direction VM n'a toujours pas statué.

ZPV

Journées de branche



Branche bus

26 février 2015, Olten, Congress Hotel, début à 10h 15.

Branche rail

5 mars 2015, Olten, Congress Hotel, début à 10h.

Branche retraités

19 mars 2015, Olten, Congress Hotel, début à 10h 15.

S'annoncer sur le site internet www.vpt-online.ch

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Tirage: 10707 ex. (total 43612 ex.), certifié REMP au 14.11.2014

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Vivian Bologna, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Anita Merz, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58
Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Préresse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen; www.solprint.ch, une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 5 mars 2015.

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 26 février à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 24 février à 10 h.

Parkhotel Brenscino
BRISSAGO
... laddove è difficile partire!
... dort wo der Abschied schwer fällt!
... l'endroit qui est difficile de quitter!

30% rabais d'ouverture de saison pour vous en tant que membre SEV du 21 mars au 11 avril 2015

... dans le petit paradis, où vous vivrez l'«hospitalité pure»
Nous nous réjouissons de votre visite!

Parkhotel Brenscino
Via Sacro Monte 21
6614 Brissago
Tel. 091 786 81 11
info@brenscino.ch
www.brenscino.ch



Angle droit

Après l'agression, l'accusation

Un agresseur veut faire passer sa victime pour l'auteur de l'acte de violence: le service clientèle devrait en fait connaître ce genre de réaction.

Un client commet une agression à l'encontre d'une accompagnatrice de train et va se plaindre d'elle auprès du service clientèle. Celui-ci lui présente promptement ses excuses, sans prendre la peine d'écouter la personne directement concernée. Heureusement, un témoin et l'avocat-conseil du SEV vont lui apporter leur aide.

Une accompagnatrice de train, appelons-la Anna, constate auprès d'un voyageur que la date de son abonnement a expiré. Celui-ci déclare qu'il est bien en possession du nouvel abonnement, affirmation qui peut se vérifier dans la banque de données. Anna informe le client que cette vérification coûte 5 francs. Comme la personne ne veut payer ni cash, ni par carte de crédit, Anna remplit un

formulaire 7000.

Le voyageur commence alors à injurier Anna, tire sur son uniforme et lui enlève sa plaquette nominative. A la gare terminale, le voyageur suit Anna sur le perron – entre-temps elle a informé la police des transports - et lui donne un coup de poing au visage. Après ce fait, l'auteur de l'agression s'enfuit avant l'arrivée de la police cantonale.

Au poste de police, Anna dépose plainte, fait sa déclaration et remet à la police la carte de visite d'une femme témoin qui confirmera plus tard qu'Anna s'est comportée tout le temps correctement et avec gentillesse. Quant au voyageur incriminé, il menace à son tour de déposer plainte contre Anna avec, comme reproche, l'abus d'autorité. Il envoie aussi au service clientèle des CFF une réclamation de plusieurs pages.

Attitude lâche du service clientèle

Anna a connaissance de la menace de plainte à son encontre et d'une lettre d'excuses du service clientèle. Elle prend alors contact avec le service de la protection juridique du SEV. L'avocat-conseil qui lui est attribué par le SEV demande au Ministère public de pouvoir consulter le dossier et blâme les CFF d'avoir envoyé une lettre d'excuses sans même avoir entendu Anna, ce qui constitue une violation de ses droits. L'avocat demande que la dite lettre ne soit pas classée dans le dossier personnel d'Anna.

Les CFF confirment à l'avocat que les lettres d'excuses qui ne font mention d'aucune faute de la part des collaborateurs (comme dans le cas d'Anna) ne sont pas classées dans les dossiers personnels. L'avocat informe une nouvelle fois les CFF que la lettre d'excuses a violé les droits de la personnalité d'Anna et qu'il se réserve le droit de leur demander des préten-

■ Les agressions verbales et physiques contre le personnel des TP en service sont considérées comme des délits officiels. Cela veut dire qu'après qu'une plainte ait été déposée, elles sont poursuivies par les autorités de poursuite pénale même lorsque la plainte est après coup retirée.

■ Lorsqu'un agresseur dépose à son tour une plainte ou menace de le faire, ou lorsque des demandes en dommages et intérêts sont élevées, il est recommandé de faire appel à la protection juridique du SEV.

BON À SAVOIR

■ Si, en tant que victime, on aimerait aussi avoir qualité de partie (par ex. le droit d'apporter des preuves, de faire valoir des prétentions en dommages et intérêts et de faire recours en cas d'acquiescement de l'agresseur), il faut le déclarer au moment du dépôt de la plainte.

■ Si, en tant que victime, on renonce à cette qualité de partie, on n'est alors interrogé que comme témoin et on peut ainsi éviter une confrontation avec l'agresseur.

tions en dommages et intérêts au cas où Anna devait subir des préjudices.

Le témoin clarifie les choses

En raison des déclarations claires du témoin, selon lesquelles le comportement d'Anna a toujours été aimable et correct, le voyageur renonce à faire passer la victime pour l'auteur de l'acte de violence. Il est condamné par ordonnance pénale, qui entre-temps est définitive, à une peine pécuniaire avec sursis de 650 francs sur une période de probation de deux ans, à une amende de 400 francs et à des frais de procédure de 500 francs.

Remarque à l'attention des CFF: l'avocat-conseil SEV, l'équipe de protection juridique du SEV et surtout Anna se sont emportés du fait que le service clientèle se soit excusé auprès de ce passager récalcitrant concernant le comportement d'Anna avant même d'avoir clarifié la situation. Si une contre-plainte avait été déposée, elle aurait pu être interprétée comme une reconnaissance de culpabilité de la part d'Anna.

Cet exemple montre aussi que des frais indésirables ne facilitent pas toujours le travail des agents de train.

L'équipe de la protection juridique SEV

COURRIER DE LECTEUR

Capital contre travail !

L'annonce faite par Tamoil de fermer son site de raffinage valaisan à Collombey est un événement de plus dans le processus de désindustrialisation de la Suisse romande. Après l'affaiblissement de la structure du tissu industriel régional, consécutif à la disparition des anciens Ateliers mécaniques de Vevey et ceux de Giovanola à Monthey, allons-nous assister à l'élimination des raffineries du Rhône? Cela va dépendre de l'ampleur de la mobilisation de la classe ouvrière

contre la logique du capital. A première vue, ce site industriel est condamné à mort! Mais sur le plan politique, il ne l'est pas. D'autres luttes ouvrières, présentées comme sans espoir, ont prouvé le contraire et se sont soldées par la victoire pour les travailleuses et les travailleurs! Il serait inacceptable de délocaliser le raffinage de notre consommation de produits pétroliers vers des pays à bas salaires, avec une législation environnementale déficiente. Le surcoût du

raffinage «made in Switzerland» peut être financé avec le produit de la taxe CO2, perçue auprès des consommateurs-contribuables. Cette usine joue aussi son rôle de centre de compétence dans la formation pratique liée aux métiers de l'industrie pétrolière et chimique. Enfin, les entreprises de taille moyenne contribuent, indirectement, à la cohésion sociale de la société civile suisse. Ingénieurs, cadres commerciaux et personnel d'exploitation travaillent pour la même

compagnie. Souvent le niveau de rétribution n'est pas équitable, mais cela permet aux syndicats d'organiser la classe ouvrière plus facilement que dans les PME pour la sauvegarde des acquis sociaux. Acheminé par un pipeline depuis le port de Gênes, le pétrole brut est raffiné à Collombey avant d'être transporté par rail vers les centres de distribution de proximité. En matière de logistique de transport, on ne peut pas faire mieux pour

l'environnement et pour la sécurité. Il serait vraiment regrettable de démanteler cet héritage industriel des années 60, construit avec intelligence. La classe politique, qu'elle soit de droite ou de gauche, a tout intérêt à soutenir la lutte des travailleuses et de travailleurs de Tamoil. Si non c'est l'ensemble des contribuables qui devront payer la facture et la fracture sociale de ce dramatique événement!

Jean-Claude Cochard,
les Avants, février 2015.

Les négociations CCT sont terminées: le personnel aura le dernier mot

RhB: l'euro s'invite dans les négos

Après sept rondes de négociations, le SEV et les Chemins de fer rhétiques (RhB) sont arrivés à un accord de nouvelle CCT. La balle est désormais dans le camp des membres qui se prononcent sur ce texte le 9 mars.

Au menu des points forts de cette CCT figurent des hausses des suppléments et une indemnité de disponibilité ainsi qu'une hausse annuelle du temps de travail de six heures. Une concession du SEV liée au cours de l'euro. Les négociations furent longues et pénibles. Malgré la bonne préparation du SEV, l'échec des négociations à l'ombre d'un échec a plané.

Quoi qu'il en soit, le SEV est parvenu à maintenir des acquis tels que la semaine de vacances supplémentaire et le temps pour les travaux accessoires des mécaniciens et du personnel des trains.

De belles améliorations

Au rang des améliorations, il faut souligner la hausse des



Tourner en rond ou trouver une solution? Le Bernina-Express sur le célèbre viaduc de Brusio.

LES POINTS PRINCIPAUX

- Hausse des indemnités du dimanche de 40/55 à 45/75 fr. (jusqu'à/plus de 5 heures)
- Augmentation de l'indemnité de nuit de 5.50 à 6 fr.
- Indemnité de disponibilité de 35 fr. par demande d'intervention
- Temps de travail minimal de 360 minutes pour le personnel de gare, de train et les mécaniciens
- Hausse des jours de repos minimaux de 104 à 108.
- Introduction d'un

modèle sectoriel de temps de travail (BAR)

■ Redéfinition des tours de service en cas de longue interruption de ligne

■ Des mesures de soutien pour les employé-e-s les plus âgé-e-s en cas de perte d'emploi

■ Négociations salariales 2015: 1,1 % pour les promotions liées au système.

Reste à négocier l'application de l'évaluation de fonction (entrée en vigueur en avril 2016).

suppléments pour le travail de nuit et du dimanche (voir ci-dessus). Et la reconnaissance de la disponibilité pour les piquets. Une demande de longue date enfin acceptée.

Lors de la dernière séance de négociations, le SEV a dû faire une douloureuse concession liée à la force du franc suisse. Le temps de travail annuel de 2100 heures – déjà élevé – est augmenté de six heures, soit l'équivalent de quatre postes.

Pour le SEV une chose est déjà claire: les conséquences de la faiblesse de l'euro sur le tourisme aux Grisons auront des répercussions directes sur les RhB. Avec cette hausse du temps de travail, le personnel aura toutefois fait sa part. Il s'agira de réévaluer la situation lors de la prochaine négociation CCT. A moyen terme, le temps de travail aux RhB devra baisser. Le personnel se prononcera sur les négociations le 9 mars. **PP/vbo**

Photomystère: « Où cette photo a-t-elle été prise? »



Le concours de *contact.sev*

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort parmi les réponses correctes recevra

40 francs en chèques Reka.

Solution du concours paru dans *contact.sev* n° 2:

La station supérieure du funiculaire de Cossonay-Penthalaz. La solution du concours n°1 était la gare d'Aarau et non Winterthur.

Le sort a désigné **Jacques Sebban, domicilié à Naters, membre de la ZPV Brigade.** Il remporte les chèques Reka.

Conditions de participation

Par carte postale: inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la-nous à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6

Par e-mail: envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur Internet: rendez-vous sur notre site www.sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 25 février 2015.